

Procédure et demande de dossiers de subvention FSDIE

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) est constitué par un prélèvement réglementaire sur les droits de scolarité payés par les étudiants en début d'année universitaire.

Les crédits du FSDIE sont affectés aux projets étudiants et sont gérés par une commission, placée auprès du CA et de la CFVU, instituée à l'Université.

RÔLE DE LA COMMISSION

- instruire et donner un avis pour les projets culturels, sportifs, d'aide à l'information et à la communication, d'aide à l'accueil et à la vie des étudiants, ou toute initiative collective des étudiants.
- instruire et donner un avis pour les projets d'actions humanitaires, de bénévolat ou de promotion de la santé des étudiants.

Présentation du projet

Les porteurs de projets seront invités par courrier à présenter leur dossier lors d'une commission qui se tiendra à la Maison des Associations Étudiantes (MAE), Campus. La présentation se déroule en deux temps : 10 minutes de présentation du projet (avec possibilité de projeter une présentation -powerpoint, diaporama, photo, vidéo...- sur écran via un ordinateur prévu à cet effet sur place) et 5 minutes de questions par les membres de la commission.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Après validation des propositions de la commission FSDIE à la Commission de Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), **les porteurs de projet ainsi que les associations sont prévenues par courrier de la décision d'attribution d'une subvention au titre du FSDIE.**

Il est indispensable que le **bilan du projet** apparaisse sur les affiches et les dépliants d'informations.

BILAN DU PROJET

À l'issue de la manifestation, **les bilans du projet seront adressés à la DVE**, Ce document précise : le programme, la fréquentation, l'appréciation sur la manifestation, (un exemplaire d'affiche ou de tracts doit être joint) ainsi que les perspectives d'activités. **L'absence de bilan moral et d'un bilan financier annule les subventions à venir.**

Informations complémentaires

D'autres sources de financements possibles pour un projet étudiant :

[Plus d'information sur le site du CROUS \(Culture > Actions\)](#)

PROCHAINES COMMISSIONS

date des prochaines commissions : 15 OCTOBRE 2019

Date limite de dépôt des dossiers : AVANT LE 7 OCTOBRE 2019

ATTENTION chaque subvention allouée au titre du FSDIE doit être validée par la CFVU (Commission de Formation et Vie Universitaire) puis le CA (Conseil d'Administration). Donc les versements des subventions acceptées ne se fera qu'après le vote du Conseil d'Administration.

Date CFVU : 24 octobre 2019

Date CA : 14 novembre 2019

Les dossiers de demandes de subventions devront parvenir à la Direction Vie Étudiante (DVE) à **aux dates indiquées sur le dossier.**

Chaque demande de subventions devront respecter le **dossier sera refusé**, dans le cas contraire le **d'office.**

Contacts

UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE

Direction de la Vie Étudiante
Citadelle - Rue des Français Libres
80080 AMIENS
Tél. 03 64 26 83 16
vie.etudiante@u-picardie.fr

DOCUMENTS

Demande de subvention FSDIE (ou)
Calculer le de votre projet
Dossier de demande d'agrément ()

FSDIE 2019

[Consulter le document de cadrage FSDIE](#)

